



Communauté de Communes
PONTHIEU-MARQUENTERRE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
Somme

Délibération du Conseil Communautaire de la communauté de communes Ponthieu-Marquenterre

Séance du jeudi 03 octobre 2024

Le trois octobre deux mille vingt-quatre à 15h00, le conseil communautaire de cette communauté de communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Salle des Fêtes de la Gaieté à Nouvion, sous la présidence de Monsieur Claude HERTAULT (NAMPONT ST MARTIN).

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
96	96	65

DELIBERATION N° DE_2024_093
<i>Scolaire - Restauration scolaire - Convention relative à l'accueil des élèves du 1er degré du groupe scolaire Gabriel Deray à la restauration du Lycée du Marquenterre à Rue</i>

Date de la convocation
24 septembre 2024

Date d'affichage
24 septembre 2024

VOTES
EXPRIMES : 65
POUR : 65
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

Présents : Monsieur Pascal Farcy (AGENVILLERS), Monsieur Bruno Balesdent (AILLY LE HAUT CLOCHER), Monsieur Antoine Berthe (AILLY LE HAUT CLOCHER), Monsieur Claude Patte (ARGOULES), Monsieur Grégory Dufour (BERNAY EN PONTHIEU), Monsieur Xavier Bordet (BRAILLY CORNEHOTTE), Monsieur Marcel Gamard (BRUCAMPS), Monsieur René Cat (BUIGNY L'ABBE), Monsieur Mathieu Doyer (BUSSUS BUSSUEL), Monsieur Maurice Crepin (COCQUEREL), Monsieur Franck Bouchez (CRECY EN PONTHIEU), Monsieur Olivier Gerard (DOMPIERRE SUR AUTHIE), Monsieur Dominique Delannoy (DOMVAST), Monsieur Damien Briet (ERGNIES), Madame Isabelle Alexandre (ESTREES LES CRECY), Monsieur Dominique Miramont (FONTAINE-SUR-MAYE), Monsieur Daniel Wallet (FOREST L ABBAYE), Monsieur Jean Luc Martin (FOREST-MONTIERS), Monsieur Alain Baillet (FORT-MAHON-PLAGE), Madame Marie Josée Van Riek Onghena (FORT-MAHON-PLAGE), Monsieur Jean-Claude Dulys (FRANCIERES), Monsieur Jean-Paul Pruvot (GORENFLOS), Monsieur Fabien Carpentier (GUESCHART), Monsieur Frédéric Noel (HAUTVILLERS-OUVILLE), Monsieur Bernard Delabroye (LE BOISLE), Monsieur Philippe Evrard (LE CROTOY), Madame Véronique Delorme (LE CROTOY), Madame Marie Jeanne Merlin (LE CROTOY), Monsieur Pierre Delcourt (LE TITRE), Monsieur Jean Marie Pecquet (LONG), Monsieur Olivier Pley (MACHIEL), Monsieur Philippe Parment (MACHY), Monsieur Christophe Damet (MAISON-PONTHIEU), Monsieur Philippe Pierrin (MESNIL-DOMQUEUR), Monsieur Claude HERTAULT (NAMPONT ST MARTIN), Monsieur José Conty (NEUILLY L HOPITAL), Monsieur Maurice Forestier (NOUVION), Madame Amandine Delcourt (Nouvion), Monsieur Bernard Monfler (NOYELLES-EN-CHAUSSEE), Monsieur Marc Volant (QUEND), Madame Marie Claire Fourdinier (QUEND), Monsieur Frédéric Bourgois (QUEND), Monsieur Patrick Bost (REGNIERE-ECLUSE), Monsieur Jacky Thueux (RUE), Monsieur Joël Porquet (RUE), Monsieur Joanny Lepaysan

FLIBEAUCO

Date de transmission de l'acte: 07/10/2024

Date de reception de l'AR: 07/10/2024

080-200070936-DE_2024_093-DE
A G E D I

FLIBEAUCOURT), Monsieur Francis GOUESBIER (ST QUENTIN EN TOURMONT), Madame Jocelyne MARTIN (ST RIQUIER), Monsieur Joël FARCY (ST RIQUIER), Monsieur Laurent SAUVAGE (VILLERS-SOUS-AILLY), Monsieur Patrick SOUBRY (VRON), Monsieur Daniel MARCASSIN (YAUCOURT-BUSSUS), Monsieur Thierry MIANNAY (YVRENCH))

Elus représentés ayant donné pouvoir : Monsieur Eric MOUTON (BUIGNY SAINT MACLOU) représenté par Monsieur Xavier BORDET (BRAILLY CORNEHOTTE), Monsieur Jean Louis LABRY (DOMINOIS) représenté par Monsieur Claude PATTE (ARGOULES), Madame Maïté BERON (DOMQUEUR) représentée par Monsieur Olivier GERARD (DOMPIERRE SUR AUTHIE), Monsieur Arnaud HORNOY (LE CROTOY) représenté par Monsieur Philippe EVRARD (LE CROTOY), Monsieur Yves CREPY (MOUFLERS) représenté par Monsieur Daniel MARCASSIN (YAUCOURT-BUSSUS), Monsieur Daniel DUBOIS (ONEUX) représenté par Monsieur Antoine BERTHE (AILLY LE HAUT CLOCHER), Monsieur Jean-Jacques JAMEAS (PORT-LE-GRAND) représenté par Monsieur José CONTY (NEUILLY L HOPITAL), Monsieur Richard RENARD (RUE) représenté par Monsieur Claude HERTAULT (NAMPONT ST MARTIN), Monsieur Yves MONIN (ST RIQUIER) représenté par Madame Jocelyne MARTIN (ST RIQUIER), Monsieur Dominique LECERF (VRON) représenté par Monsieur Patrick SOUBRY (VRON)

Absent(s) : Monsieur Thibault BOURGOIS (ARRY), Monsieur Vincent MAILLY (BOUFFLERS), Monsieur Eric FARCY (CANCHY), Madame Christine VANHEE (CRECY EN PONTHEU), Monsieur Guy TAECK (FAVIERES), Monsieur Eric KRAEMER (FORT-MAHON-PLAGE), Monsieur Bruno GUILLOT (FROYELLES), Monsieur Stéphane DELEENS (LAMOTTE-BULEUX), Madame Odile DOUBLET (LE BOISLE) suppléée par Monsieur Bernard DELABROYE (LE BOISLE), Monsieur Jean Michel NOIRET (LE CROTOY), Monsieur Antoine BACQUET (MAISON-PONTHEU) suppléé par Monsieur Christophe DAMET (MAISON-PONTHEU), Madame Murielle DULARY (MAISON-ROLAND), Monsieur Gérard GALLET (MILLENCOURT-EN-PONTHEU) suppléé par Monsieur Stéphane DELEENS (LAMOTTE-BULEUX), Monsieur Philippe SELLIER (NEUILLY LE DIEN), Monsieur Jean Charles BOUCART (NOUVION), Monsieur Martial BALSAMO (NOYELLES-SUR-MER), Monsieur Alain POUILLY (PONCHES-ESTRUVAL), Monsieur Henri POUPART (PONTHOILE), Madame Gisèle CAROUGE (RUE), Monsieur Vincent DUBOIS (VERCOURT), Monsieur Michel RIQUET (VILLERS-SUR-AUTHIE), Madame Valérie-Anne CANAL (YVRENCH)

Excusé(s) : Monsieur James HECQUET (COULONVILLERS), Monsieur Hervé LEVEL (CRAMONT), Monsieur Michel KLAPSIA (CRECY EN PONTHEU), Monsieur Daniel FOUCONNIER (GAPENNES), Monsieur Pascal BOURLO (LIGESCOURT), Madame Annie ROUCOUX (PONT-REMY), Madame Sophie DUCASTEL-MEJRI (PONT-REMY), Monsieur Gérard LOUVET (PONT-REMY), Madame Anita MAGNIER (RUE), Madame Dany HAREUX (RUE), Madame Patricia POUPART (VIRONCHAUX)

A été nommé(e) secrétaire : Monsieur Philippe EVRARD (LE CROTOY)

Date de transmission de l'acte: 07/10/2024

Date de réception de l'AR: 07/10/2024

080-200070936-DE_2024_093-DE

A G E D I

Objet de la Délibération : Scolaire - Restauration scolaire - Convention relative à l'accueil des élèves du 1er degré du groupe scolaire Gabriel Deray à la restauration du Lycée du Marquenterre à Rue

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre n°122/5/2017 en date du 29 mai 2017 et l'arrêté Préfectoral en date du 22 septembre 2017, approuvant les statuts de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre ;

Vu la délibération de la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre n° 165/10/2017 en date du 5 octobre 2017 et l'arrêté Préfectoral en date du 22 décembre 2017, approuvant les statuts modifiés de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre ;

Vu la délibération de la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre n°DE_2019_025 en date du 28 mars 2019 et l'arrêté Préfectoral du 2 juillet 2019, approuvant les statuts modifiés de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre ;

Vu la délibération de la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre n°DE_2024_047 du 03 avril 2024 et l'arrêté préfectoral du 05 août 2024, approuvant les statuts modifiés de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre.

Vu le code de l'Education ;

Vu la loi n° 2004 – 809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu les délibérations de la commission permanente de la Région Hauts-de-France relative aux tarifs de restauration et d'hébergement des EPLE des Hauts-de-France ;

Vu la délibération n°2022.00889 de la commission permanente de la Région Hauts-de-France du 28 juin 2022 relative aux conventions de restauration et d'hébergement scolaires ;

Vu le règlement intérieur du service annexe d'hébergement du lycée « cité du Marquenterre » ;

Considérant l'indisponibilité du restaurant scolaire de l'école Gabriel Deray à Rue durant la période de travaux et les possibilités d'accueil à la restauration de la cité du Marquenterre (collège-lycée) ;

Considérant les conditions dans lesquelles les élèves du 1er degré du groupe scolaire Gabriel DERAY à RUE peuvent bénéficier du service de restauration du lycée professionnel du Marquenterre, du 2 septembre 2024 au 4 juillet 2025 ; cet accueil ne concernant que les repas du midi, les lundis, mardis, jeudis et vendredis, pendant la période scolaire du lycée ;

Considérant la capacité d'accueil de la demi-pension du lycée du Marquenterre et la composition de l'équipe de restauration, le nombre d'élèves pouvant être accueillis étant établi à 110 élèves dont :

- 48 élèves de l'école maternelle ;
- 62 élèves de l'école élémentaire.

Considérant le nombre d'enfants accueillis, la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre mettant à la disposition du service de restauration, en plus du personnel encadrant les élèves et sous l'autorité fonctionnelle du responsable de restauration du Lycée, 2 personnes par jour selon les horaires ci-après :

- Un agent de 11h15 à 15h00 ;
- Un agent de 11h45 à 15h00, chargées sous l'encadrement du responsable de restauration du Lycée ;

Considérant :

- le tarif du repas voté par le Conseil régional des Hauts-de-France établi à 9,50 € ;
- le tarif du repas appliqué aux usagers de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre, au regard des personnels mis à disposition, et pour toutes les catégories de convives, fixé à 8.15 € ; sachant que tout repas supplémentaire coûte 10,00 €.

Date de transmission de l'acte: 07/10/2024

Date de reception de l'AR: 07/10/2024

080-200070936-DE_2024_093-DE

A G E D I

Le conseil communautaire décide à la majorité :

- d'autoriser le président à signer la présente à la convention.

Résultats des votes

Pour : 60

Farcy Pascal
Berthe Antoine
Balesdent Bruno
Dufour Grégory
Bordret Xavier
Gamard Marcel
Mouton Eric représenté par Bordet Xavier
Cat René
Doyer Mathieu
Crépin Maurice
Bouchez Franck
Gérard Olivier
Beron Maïté représentée par Gérard Olivier
Delannoy Dominique
Briet Damien
Alexandre Isabelle
Miramont Dominique
Martin Jean Luc
Baillet Alain
Van Riek Onghena Marie José
Dulys Jean-Claude
Pruvot Jean Paul
Carpentier Fabien
Noël Frédéric
Doublet Odile suppléée par Delabroye Bernard
Evrard Philippe
Hornoy Arnaud représenté par Philippe Evrard
Delorme Véronique
Merlin Marie Jeanne
Delcourt Pierre
Pecquet Jean Marie
Pley Olivier
Parment Philippe
Bacquet Antoine suppléé par Damet Christophe
Pierrin Philippe
Crépy Yves représenté par Marcassin Daniel
Hertault Claude
Conty José
Forestier Maurice
Delcourt Amandine
Monflier Bernard
Dubois Daniel représenté par Berthe Antoine
Jaméas Jean Jacques représenté par CONTY José
Volant Marc
Fourdinier Marie Claire
Bost Patrick

Date de transmission de l'acte: 07/10/2024

Date de reception de l'AR: 07/10/2024

080-200070936-DE_2024_093-DE

A G E D I

Thueux Jacky
Porquet Joël
Lepaysan Joanny
Richard Renard représenté par Hertault Claude
Nester Paul
Wattebled Rachel
Martin Jocelyne
Monin Yves représenté par Martin Jocelyne
Farcy Joël
Sauvage Laurent
Soubry Patrick
Lecerf Dominique représenté par Soubry Patrick
Marcassin Daniel
Miannay Thierry

Contre : 0

Abstention : 1

Wallet Daniel

Ne prend/prennent pas part au vote : 4

Patte Claude
Labry Jean Louis représenté par Patte Claude
Gouesbier Francis
Bourgeois Frédéric

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits,
Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées.

Transmis au représentant de l'Etat le :

Pour extrait conforme,

Le Président,
Claude HERTAULT



Date de transmission de l'acte: 07/10/2024

Date de reception de l'AR: 07/10/2024

080-200070936-DE_2024_093-DE

A G E D I